



Procès-Verbal

Conseil d'administration 2025-2026

L'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke

Rencontre #2 - extraordinaire - Session d'ÉTÉ 2025

Dimanche le 6 juillet 2025 à 14h00

Université de Sherbrooke - Visioconférence

(<https://meet.google.com/knj-gqdh-mwg?hl=fr>)

Présences :

Jean-Christophe St-Germain - Présidence du CA
Frédérique Wallis - Présidence du CE
Laurence Lascelle - VP aux affaires sociales et sportives
Julien Boulianne - Trésorerie du CE
William LC Vallée - Trésorier du comité Promo
Émile Perreault - Administrateur
Nerissa Lu - Administratrice
Samuel Cartier - Administrateur
Sydney Williams - Administratrice
Thomas Le Breton-Paquin - Administrateur
Yuri Tannous - Administrateur
Steven Richard Beaulieu - Administrateur

Personnes observatrices :

Clémence Lamer - Présidence CE (automne), présente jusqu'à 15h30
Juliette Freitas-Bourassa - Coordination du comité Promo (été-hiver), présente jusqu'à 15h10
Jacob Tanguay - Vice-présidence exécutive
Alexandre Taschereau - VP aux affaires professionnelles
Maëlle Lacroix - VP aux affaires académiques
Raphaël Gariépy - VP aux affaires externes
Romy Sasseville - VP aux communications (été-hiver)

Absence :

Xavier Pépin - Administrateur

1. Ouverture de la rencontre

Jean-Christophe St-Germain déclare l'ouverture de la rencontre à 14h01.

2. Désignation du secrétariat

Julien Boulianne propose Romy Sasseville au secrétariat.

Thomas Le Breton-Paquin appuie.

AU.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Julien Boulianne propose au point 7.4.3 de nommer un administrateur au Comité réfugié et de déplacer le point en 7.6.

Julien Boulianne propose l'ajout au point 7.5 d'une demande de prêt du Comité Défilé XShow de la Fac.

Julien Boulianne propose de passer le point 7.4.7 entre 7.1 et 7.2.

Julien Boulianne propose que le point 7.4.3 devienne 7.6.

Frédérique Wallis appuie l'ensemble des propositions.

AU.

4. Déclaration de conflit d'intérêts

Stevens Richard-Beaulieu déclare son conflit d'intérêt pour les points 7.1, 7.2 et 7.3.

Laurence Lascelle déclare son conflit d'intérêt pour les points 7.1, 7.2 et 7.3.

William Lavallée déclare son conflit d'intérêt pour les points 7.1, 7.2 et 7.3.

5. Annonce

5.1. Présidence du Conseil d'Administration

Jean-Christophe St-Germain déclare que la rencontre est en ligne pour accommoder les membres du CA et du CE.

Jean-Christophe St-Germain annonce qu'il y a une assemblée générale le mercredi 9 juillet, il demande de participer en présence, mais qu'il possible de le faire en ligne également.

Il demande également de faire les modifications de l'ordre du jour lors de la section "modifications" de l'ordre du jour en CA et non de le faire directement sur l'ordre du jour avant la tenue du CA, afin que ce soit plus simple et efficace pour tous.

5.2. Présidence du Conseil exécutif

Frédérique Wallis mentionne qu'elle apprécie l'accommodation en ligne.

6. Affaires anciennes

7. Affaires nouvelles

7.1. Situation financière du compte de banque du Comité Promo 2024-2025

 **CE7_PV_E25_2025-06-03**

 **CE9_PV_E25_2025-07-01**

Julien Boulianne explique la situation financière à tous. Il explique que la trésorerie de Promo gère les budgets du comité Finissants et celui du comité Promo, bien que ce soit deux comités distincts.

Il explique que l'année passée, un élément difficile était que le compte de banque du comité Promo était distinct de celui de l'AGED, bien que ce soit un comité de l'AGED. Le budget a été plus difficile, ce qui a entraîné un manque d'argent qui sera compensée par l'AGED. En ce moment, il y a un déficit d'environ 6500\$ dans le compte de banque du comité Promo. Il mentionne que l'un des problèmes est que l'argent sortait d'un compte personnel.

Un compromis est arrivé avec le comité Promo soit que la trésorerie du comité Promo donne accès à l'entièreté du comité promo, soit à Juliette Freitas-Bourassa (Coordination), à Laurence Lascelle (Membre du CE sur le comité) et à Julien Boulianne (Trésorerie de l'AGED).

Juliette Freitas-Bourassa explique qu'elle reconnaît que la situation n'est pas idéale présentement. Elle souhaite s'assurer que tous les montants des finissants pour le paiement du bal soit accepté dans le compte de banque du comité Promo. Elle explique que la tâche du trésorier du comité Promo est beaucoup plus grande que ce que les personnes pensent et donc qu'il pourrait être intéressant d'effectuer une division de tâche entre le trésorier du comité Finissant et celui du comité Promo, pour qu'il y ait une meilleure séparation des tâches.

Julien Boulianne répond que l'idée d'avoir deux personnes est intéressante, mais qu'on va pouvoir élaborer cette idée lorsque des démarches plus concrètes seront définies.

Laurence Lascelle demande si le 6500\$ de déficit inclut le remboursement du bal ou non.

Julien Boulianne explique que cela n'inclut pas les remboursements du bal.

Thomas Le Breton-Paquin reprend que le poste du trésorier du comité Promo doit être pris avec une grande responsabilité, et qu'une plus grande inclusion du Trésorier du CE au sein du comité Promo serait la bonne voie à suivre, puisque l'impact n'est pas uniquement au sein du comité Promo, mais également au sein de l'AGED et de tout ses comités. Une meilleure surveillance serait intéressante.

Émile Perreault déclare qu'il trouve également que le rôle de trésorier du comité Promo inclut naturellement l'argent du bal. Plusieurs rôles sont à grandes tâches, mais il n'y a pas autant d'erreurs qui se répètent année après année. Il précise que 1900\$ est encore présent dans le compte de banque du comité Promo.

Yuri Tannous demande si le 1900\$ serait déduit du déficit. Il demande également le nombre de personnes qui n'ont pas encore payé le bal.

Juliette Freitas-Bourassa répond que le 1900\$ dans le compte pourrait être utilisé pour payer la dette.

William LC Vallée répond que sur la liste il y a 3 personnes qui n'ont pas payé le bal et 7 personnes qui n'auraient pas payé leur album de finissants. Il reste 1900\$ dans le compte, mais 430\$ provient de Louis Paquette pour sa participation au Law Games, donc cet argent devrait revenir au Comité Law Games.

Jean-Christophe St-Germain fait un résumé des montants mentionnés afin de s'assurer que le CA ait bien compris tout ce qui précède. Il résume que 430\$ est à Law Games, donc en fait 1470\$ se retrouve dans le compte de banque de Promo. Afin de comprendre, il mentionne que, si les personnes ont participé au bal et on reçu l'album, comment ils ont réussi à participer et à obtenir l'album.

Juliette Freitas-Bourassa explique que les virements se font en deux temps, donc il devient difficile de tout suivre. Elle mentionne qu'une partie de la dette de Promo envers l'AGED est avec Passe-Droit, mais qu'une ristourne du Chat noir n'a jamais été reçu, mais qu'il ferme en début août.

Julien Boulianne explique qu'il a discuté avec Frédérique Savard, et qu'elle disait qu'il manquait avec passe-droit quand même un 555\$ direct de promo à l'AGED, sans comprendre la ristourne du Chat Noir.

Émile Perreault détaille que la majorité des paiements ont été faits par l'AGED, mais les revenus sont allés dans le compte du comité Promo.

Julien Boulianne propose que William LC Vallée et Laurence Lascelle contactent les personnes qui n'ont pas payé le bal et les albums de finissants et qu'après ces remboursements, l'AGED remboursera au compte du comité Promo la dette finale qu'il reste.

Laurence Lascelle appuie la proposition.

Yuri Tannous ajoute qu'il n'y a pas vraiment d'autres solutions.

Émile Perreault ajoute que l'autre solution serait que l'AGED couvre pour le moment et que le comité promo rembourse quand il commence à avoir du profit. Toutefois, ce n'est pas la première fois que l'AGED couvre les déficits pour aider les comités et pour pas que ça l'impacte l'année future. Oui, il y a d'autres options, mais ce n'est pas les solutions à prioriser selon lui.

Jean-Christophe St-Germain rappelle que c'est une décision à prendre en vue de l'intérêt de l'association par les administrateurs.

Julien Boulianne explique qu'on ne va pas pénaliser un comité actuel pour des erreurs de l'année passée puisque ce ne sont pas les mêmes personnes dans les comités.

Émile Perreault mentionne que le conflit d'intérêt n'est pas applicable aux troisièmes années. Il mentionne que Promo compte débiter leur année avec 0\$ dans le compte et il souhaite comprendre l'impact que cela aura, vis-à-vis du fait que le 3500\$ ne sera pas au début par rapport au futur bal des finissants.

Juliette Freitas-Bourassa répond que le 3500\$ n'entraînera pas une mauvaise situation. Toutefois, il se peut que le 3500\$ ne soit pas là au début du prochain mandat du comité Promo.

Émile Perreault mentionne que vu que l'année dernière ils ont commencé avec 3500\$ et qu'en ce moment il y a 0\$, cela revient à -3500\$.

Juliette Freitas-Bourassa explique que 3,500\$ est beaucoup pour débiter une année et que le 3,500\$ ne sera peut-être pas nécessaire pour l'an prochain.

Jean-Christophe St-Germain rappelle la proposition sur la table aux administrateurs.

Julien Boulianne demande la question préalable.

Yuri Tannous appuie la question préalable.

AU.

La proposition de Julien Boulianne pour que William LC Vallée et Laurence Lascelle contactent les personnes qui n'ont pas payé le bal et les albums de finissants et qu'après ces remboursements, l'AGED remboursera au compte du comité Promo la dette finale qu'il reste est AU.

7.2 Politique sur le Comité Promo

 **Politique sur le Comité Promo.pdf**

Julien Boulianne explique que pour que la situation ne se reproduise plus, une politique afin que le trésorier du CE ait accès au compte de banque du comité Promo et du comité Finissants. Cela serait aussi bénéfique pour la transparence.

Juliette Freitas-Bourassa ajoute que Julien Boulianne veut aussi avoir accès au Excel du comité Finissants. Le plus difficile à été de se tenir informé avec les dépenses du comité Finissants.

Julien Boulianne ajoute qu'avec la politique, il aurait accès à toutes les démarches que la trésorerie de Promo pourra faire, ce qui inclut les démarches du comité Finissants, puisque c'est intrinsèquement lié.

Laurence Lascelle ajoute qu'en fait, ce serait de modifier la Politique du comité Finissants également.

Juliette Freitas-Bourassa ajoute que le fait qu'elle ait accès au Excel du bal ce n'est pas super à propos. Donc ce serait de mieux délimiter les tâches et les responsabilités de chacun.

Émile Perreault mentionne qu'il est d'accord avec Juliette Freitas-Bourassa et Laurence Lascelle et donc qu'il devrait avoir une transparence entre ces trois comités afin d'éviter ces situations. L'ajout de la politique au comité Finissants serait bénéfique.

Julien Boulianne mentionne que ce serait de l'ajouter à la Politique du comité Finissants.

Jacob Tanguay mentionne qu'il serait possible d'ajouter le même article dans la Politique du comité Promo que celui dans la Politique du comité Finissants dans les tâches de la trésorerie.

Julien Boulianne répond qu'il est d'accord avec Jacob Tanguay.

Julien Boulianne propose l'adoption de la politique telle qu'on l'a retrouvée.

Yuri Tannous appuie la proposition.

William LC Vallée ajoute qu'il veut s'assurer que s'il partage les documents, il faut qu'il les partage à la coordinatrice du comité Promo, Laurence Lascelle et Julien Boulianne. Il veut s'assurer que le comité finissants n'aurait pas accès à tous les petits détails des transactions.

Émile Perreault ajoute qu'il ne comprend pas pourquoi le fait d'avoir accès causerait des conflits. Le seul but est d'avoir une plus ample transparence afin de ne pas avoir un déficit et de pouvoir prévoir les actions des deux comités. Le seul fait que les documents soient là au besoin est important afin d'avoir confiance entre tous.

Juliette Freitas-Bourassa indique qu'elle ne considère pas que le fait qu'elle ait accès au Excel du comité Finissants va influencer son rôle à jouer au sein du comité Promo.

Yuri Tannous approuve ce qu'Émile Perreault a mentionné.

Thomas Le Breton-Paquin approuve ce qu'Émile Perreault a mentionné.

Julien Boulianne demande la question préalable.

Émile Perreault appuie la question préalable.

AU.

La proposition d'adopter de la politique telle qu'on l'a retrouvée de Julien Boulianne est AU.

7.2. Création d'un compte de banque pour le Comité Law Games

CE7_PV_E25_2025-06-03

Julien Boulianne explique que l'un des problèmes des dernières années était que l'argent des Law Games passait par le comité Promo et les comptes personnels des membres des deux comités. La solution serait donc d'ouvrir un compte de banque Law Games, qui a déjà été approuvé en CE et par Desjardins.

Jean-Christophe St-Germain demande pour une bonne compréhension du CA si ce serait sous le compte de l'AGED comme pour le compte de Promo.

Julien Boulianne répond que les personnes qui vont avoir accès seront lui-même en tant que trésorier de l'AGED, Frédérique Wallis et Clémence Lamer (Présidence du CE), Laurence Lascelle (VP aux affaires sociales et sportives du CE), Juliette Freitas-Bourassa (Coordination du comité Promo) et William LC Lavallée (trésorerie du comité Promo).

Juliette Freitas-Bourassa demande si le Responsable aux commandites du comité Law Games pourrait avoir au compte de banque du comité Law Games sans interagir.

Julien Boulianne explique que VP aux affaires professionnelles du CE et le Responsable aux commandites du CIA n'ont pas accès au compte de banque.

Émile Perreault répond qu'il est généralement possible d'ajouter un administrateur secondaire, ce qui ferait que la personne serait seulement en observation. Habituellement par contre cela ne se fait pas, mais il ne voit pas pourquoi il y aurait un problème.

Jean-Christophe St-Germain mentionne qu'il n'y a aucun administrateur du CA dans les comptes de banque autre que la Présidence du CE, la Trésorerie du CE et le VP aux affaires sociales et sportives du CE.

Julien Boulianne explique que comme Émile Perreault a mentionné, c'est possible de bloquer les opérations à quelqu'un.

Julien Boulianne propose que le compte de banque du comité Law Games soit créé et que la Trésorerie du CE, la Présidence du CE, la Vice-Présidence des affaires sociales et sportives, la Coordination du comité Law Games, la Trésorerie du comité Law Games aient accès au compte. La Responsable aux commandites du comité Law Games va avoir accès aussi, mais sans aucun accès aux opérations.

Émile Perreault appuie la proposition.
AU.

Juliette Freitas-Bourasse mentionne qu'ajouter une deuxième personne du comité Law Games va permettre cette année simplement un meilleur suivi.

7.3. Carte de crédit de l'AGED

 **CE7_PV_E25_2025-06-03**

Jean-Christophe St-Germain d'abord émet en introduction qu'aucun administrateur n'a accès au compte de banque de la carte de crédit de l'AGED.

Julien Boulianne mentionne qu'il croit que ce serait une bonne idée que l'AGED ait une carte de crédit. Il a déjà communiqué avec Desjardins, mais il a mis les démarches sur pause afin d'avoir l'appui du CA. Il considère que cela servirait à l'intérêt de l'AGED et que ça faciliterait les démarches et les procédures. Il explique que la plupart des autres associations étudiantes au Québec ont une carte de crédit et donc que c'est important d'envisager que l'AGED puisse avoir une carte de crédit.

Émile Perreault ajoute que dans son année financière lors de son mandat à la trésorerie de l'AGED, il a beaucoup réfléchi à l'obtention d'une carte de crédit. Il rapporte que ce qui permet une sécurité au niveau des comptes bancaires, c'est que toutes les sorties d'argent se font à double signature, donc il y a toujours une communication entre les personnes signataires des comptes de banque. Avec une carte de crédit, il n'y a pas de signature, donc la personne qui a la carte de crédit pourrait effectuer des dépenses à tout moment sous peine d'intérêts assez élevés. Dans ce cas-là, c'est l'AGED qui devra payer ces intérêts.

Jean-Christophe St-Germain demande s'il y a encore des chèques que l'AGED émet.

Émile Perreault répond qu'il y en a encore, mais que c'est rare. et que dans ce cas là, il y a deux signatures qui sont requises. C'est arrivé au maximum à dix reprises l'année passée.

Clémence Lamer ajoute que pour avoir vu la trésorerie dans les deux dernières années, c'est difficile de suivre tous les remboursements de tous les comités. Elle signifie sa peur au niveau de la sécurité de la carte de crédit, et qu'il faudrait créer des politiques et des balises, ce qui occasionne plusieurs difficultés. De plus, le fait que ce soit une carte de crédit physique ajoute une insécurité vu qu'elle serait dans le local, qui est accessible à tous.

Yuri Tannous ajoute qu'il est d'accord avec le fait que des balises devraient être émises pour la carte de crédit, mais que ce serait une bonne idée d'en avoir une. Ça va propulser l'AGED de l'avant d'en avoir une. Il ajoute que chaque dépense devrait être approuvée par quelqu'un d'autre.

Frédérique Wallis ajoute que par rapport à tout ce qui se passe avec le budget, elle a discuté avec Josée Chartier pour créer une politique sur la saine gestion des ressources financières. Inclure la carte de crédit là-dessus est dans les plans, tout en s'assurant d'avoir des balises très strictes. Elle mentionne aussi qu'elle est ouverte aux suggestions à ce sujet.

Julien Boulianne aborde le fait qu'il faut oui encadrer et qu'il faut voir qui aurait accès à celle-ci. Oui, il faudrait la mettre dans le coffre-fort et que tous les membres de l'AGED y auraient accès. Toutes les dépenses devraient être budgétées ou approuvées aussi. Cela sauverait du temps et des procédures.

Thomas Le Breton-Paquin ajoute qu'en lien avec la gestion de l'argent, il est pour la carte de crédit, mais que pour l'adopter en CA, il faudrait avoir déjà conçu la politique et émis les balises et les règles à suivre concernant celle-ci.

Jacob Tanguay demande quelles autres associations ont une carte de crédit. De plus, il ajoute que ce ne serait peut-être pas optimal de trancher aujourd'hui là-dessus et d'envoyer le point à la Commission de révision des règlements généraux pourrait être pertinent.

Thomas Le Breton-Paquin approuve d'envoyer le point à la Commission de révision des règlements généraux.

Julien Boulianne ajoute qu'il croit que c'est une bonne idée d'envoyer cela à la Commission de révision des règlements généraux, mais qu'il aimerait être inclus dans le processus à titre de trésorier de l'AGED.

Émile Perreault mentionne qu'il est lui aussi d'accord avec l'envoi vers la Commission de révision des règlements généraux. Il ajoute également que le comité Promo souhaite avoir lui aussi une carte de crédit, donc tant qu'à en parler, ce serait intéressant d'en discuter également avec le comité Promo et de regarder ce qu'il serait possible de faire.

Julien Boulianne renchérit qu'il ne croit pas que ce serait une bonne idée pour le comité Promo d'avoir une carte de crédit. L'année passée, plusieurs transactions ont été faites sans avoir de double vérification, donc leur donner une carte de crédit ne serait peut-être pas une bonne idée.

Laurence Lascelle ajoute que toutes les transactions effectuées par le comité Promo ont été effectuées par Juliette Freitas-Bourassa lors de son mandat comme VP aux affaires sociales et sportives du CE.

Frédérique Wallis ajoute qu'il faudrait être strict de la même manière envers les membres du CE et les membres du comité Promo. Elle ne croit pas que se fier au passé et pointer du doigt est la meilleure manière de juger la situation. Il faudrait avoir autant de balises pour l'un et l'autre des scénarios.

Julien Boulianne indique que si le comité Promo souhaite avoir une carte de crédit, il serait possible d'en discuter ultérieurement, mais en ce moment, il est question de l'obtention d'une carte de crédit pour l'AGED.

Julien Boulianne propose que le point de l'obtention d'une carte de crédit de l'AGED soit envoyé à la Commission de révision des règlements généraux afin de créer une politique qui encadre une carte de crédit future.

Thomas Le Breton-Paquin appuie.

Clémence Lamer indique qu'elle doit quitter la rencontre.

Jacob Tanguay demande si la Commission de révision des règlements généraux devrait se pencher sur les deux cartes de crédit ou seulement pour celle de l'AGED.

Émile Perreault précise que l'optique était de simplifier la tâche de la Commission de révision des règlements généraux afin de ne pas reproduire en double les discussions et les démarches.

Yuri Tannous mentionne qu'il serait plus optimal de se pencher sur la carte de crédit de l'AGED afin de ne pas mélanger les choses, puisque de donner l'accès à la carte de crédit à plusieurs instances serait risqué.

Jean-Christophe St-Germain explique la décision que le CA et le CE avaient convenue il y a deux ans concernant la carte de crédit. Il rapporte que le CA avait jugé qu'obtenir une carte de crédit était risqué. En effet, peu importe qu'il y ait une politique ou non, la personne pouvait effectuer ce qu'elle voulait avec la carte de crédit. De plus, il indique que pour une bonne gouvernance et pour assurer une transparence envers les membres de l'AGED, il n'acceptera pas que cela soit accordé en CA de permettre l'obtention d'une carte de crédit, mais plutôt comme une recommandation à l'Assemblée générale de permettre l'obtention d'une carte de crédit serait plus approprié puisque c'est l'argent de tous les membres de l'AGED. L'autre point qu'il aborde est que selon les règlements généraux, la Présidence du CA doit s'assurer du respect des intérêts généraux de l'Association et donc des intérêts financiers. Il explique qu'il trouverait cela difficile de le faire avec une carte de crédit, car actuellement le contrôle qui permet d'assurer la préservation des intérêts généraux de l'AGED passe par l'obtention des deux signatures.

Julien Boulianne renchérit qu'il est en accord avec le fait de faire une recommandation en Assemblée générale. Toutefois, il ajoute que ce serait une question d'avoir un règlement pour toutes dépenses avec une carte de crédit de plus de 1,000\$ ou de 2,000\$, que ce soit approuvé en CE ou en CA. Si les personnes prennent la carte de crédit pour une dépense inutile, ce serait un manque de responsabilité. Il y aurait donc un règlement pour responsabiliser les membres face à leurs dépenses.

Thomas Le Breton-Paquin demande la question préalable.

Émile Perreault appuie la question préalable.

AU.

La proposition de Julien Boulianne pour que le point de l'obtention d'une carte de crédit de l'AGED soit envoyé à la Commission de révision des règlements généraux afin de créer une politique qui encadre une carte de crédit future est AU.

7.4. Modification des politiques des comités

7.4.1. Politique sur le Comité Communications et mobilisation

 **Politique sur le Comité Communications et mobilisation**

 **CE7_PV_E25_2025-06-03**

Jacob Tanguay explique que la politique comporte un nouveau projet de compte Tik Tok et d'ajouter trois postes.

Romy Sasseville confirme l'ajout de deux Membres contenus en plus d'un VP première année.

Julien Boulianne ajoute que cela pourrait être bénéfique pour la publicité et qu'il pourrait être intéressant d'avoir des commanditaires éventuellement.

Émile Perreault propose d'adopter la politique telle qu'elle l'est.

Laurence Lascelle appuie la proposition.

AU.

7.4.2. Politique sur le Comité Bien-être

 **Politique sur le Comité Bien-être.pdf**

Jacob Tanguay explique que le comité aimerait ajouter un poste de Membre dans le comité Bien-être. Tel que mentionné dans la politique est qu'il y aurait plutôt cinq membres plutôt que quatre membres.

Julien Boulianne propose d'adopter la politique telle qu'elle l'est.

Émile Perreault appuie.

AU.

7.4.3. Politique sur le Comité Casino

 **Politique sur le Comité Casino.pdf**

Jacob Tanguay explique qu'il a regardé les politiques et que cette modification est pour s'ajuster avec le site Internet. Il s'agit d'ajouter le poste de Responsable aux commandites.

Julien Boulianne propose d'adopter la politique telle qu'elle l'est.

Yuri Tannous appuie.

AU.

Yuri Tannous demande si on peut adopter toutes les politiques en bloc.

Jean-Christophe St-Germain répond que ce sera un alourdissement pour le PV et que ce serait plus efficace de passer chaque politique à la fois.

Jacob Tanguay répond qu'il serait mieux de les faire séparément.

7.4.4. Politique sur le Comité Boutique d'la Fac

 **Politique sur la Boutique de la fac.pdf**

Julien Boulianne indique qu'il s'agit de modifier le fait qu'en ce moment, la Trésorerie du CE siège d'office sur le comité Boutique d'la Fac. La modification est que maintenant ce serait d'occuper le poste de Trésorerie du comité et de membre de l'exécutif de ce comité.

Émile Perreault propose l'adoption de la politique sur le comité Boutique d'la Fac.

Thomas Le Breton-Paquin appuie.

AU.

7.4.5. Politique sur le Comité de droit Fiscal

 **Politique sur le Comité du droit fiscal.pdf**

Jacob Tanguay explique qu'il a regardé les politiques et que cette modification est pour s'ajuster avec le site Internet. Il s'agit d'ajouter le rôle de VP Premières années dans la politique.

Émile Perreault propose d'adopter la politique du comité de droit fiscal.

Yuri Tannous appuie.

AU.

7.4.6. Politique sur le Comité droit des arts

 **Politique sur le Comité des arts.pdf**

Jacob Tanguay explique que sur le site Internet il y a un Responsable aux événements, mais pas dans la politique.

Yuri Tannous propose d'adopter la politique telle qu'elle l'est.

Émile Perreault appuie.

AU.

7.5. Demande de prêt du Comité Défilé X Show d'la Fac

Julien Boulianne explique qu'une demande de 1000\$ a été faite pour faire un dépôt au théâtre Granada pour faire le défilé dans cette salle. En leur accordant le prêt, cela permet de sécuriser la salle pour la date du défilé et que ce prêt sera remboursé avec les commandites ultérieurement.

Émile Perreault propose d'accorder le prêt.

Yuri Tannous appuie.

AU.

7.6. **Élection d'une personne administratrice sur le Comité d'Accueil d'une personne réfugiée**

CA8_PV_H25_2025-03-23

Jean-Christophe St-Germain ouvre la mise en candidature pour avoir un administrateur sur le comité.

Émile Perreault demande pourquoi on fait une élection. De plus, Clémence Lamer et Émile Bellerose-Simard ne sont plus là, donc il demande s'il peut aborder un peu la situation. Une nouvelle bourse de 1,000\$ sera attribuée chaque année à une personne réfugiée de première ou de deuxième génération. Il y aura également une bourse accordée à une personne réfugiée de première génération. Il ajoute que c'est un super beau projet qui a une belle mission.

Sydney Williams se propose pour siéger sur le comité à titre d'administratrice.

Sydney Williams est élu par acclamation.

8. **Ajournement de la rencontre**

Jean-Christophe St-Germain annonce qu'il présidera l'Assemblée générale du 9 juillet de manière exceptionnelle étant donné que la Vice-présidence exécutive du CE lui a demandé. Il mentionne qu'à l'avenir, Ulysse McKay et Thomas Le Breton-Paquin ont fait un bon travail donc que ce serait pertinent de les faire présider nos Assemblées générales cette année.

Jean-Christophe St-Germain déclare la fermeture de la rencontre à 15h58.

Signature: JCSG
Jean-Christophe St-Germain - Présidence

Date: 2025-10-14

Signature: Romy Sasseville
Romy Sasseville - Secrétariat

Date: 01-10-2025